



Obtenez votre indemnisation

Conseils pratiques publié le **24/11/2015**, vu **1017 fois**, Auteur : [Le défenseur des voyageurs](#)

En cas de vol annulé, retardé, ou surbooké, je vous conseille d'effectuer votre demande d'indemnisation sur le site SOSVOYAGEUR.COM

La plupart des passagers semblent démunis lorsqu'ils souhaitent obtenir une indemnisation auprès des compagnies aériennes. En effet, le chemin est long et semé d'embûches tant les compagnies mettent tout en oeuvre pour éviter de verser les indemnités auxquels les passagers ont droit. Face à ces difficultés, la grande majorité pour ne pas dire la totalité de passagers abandonnent très vite les démarches, c'est pourquoi il existe un site qui vient en aide aux passagers victimes d'un vol annulé, retardé ou surbooké : www.sosvoyageur.com. Ce site permet aux voyageurs, passagers aériens, de déposer leurs demandes d'indemnisation directement en ligne, d'envoyer les justificatifs via le site de manière sécurisée et d'attendre tranquillement de recevoir l'indemnisation. Il faut compter environ deux mois de délais. Entre temps, votre réclamation est prise en charge par des experts en la matière, ils analysent l'existence ou non d'une circonstance extraordinaire au regard de la jurisprudence et de la réglementation en vigueur. Votre demande est ensuite adressée à la compagnie accompagnée des pièces justificatives suivant chaque compagnie et chaque cas. Le site traite directement avec la compagnie et avance les frais de la procédure jusqu'à l'obtention de l'indemnisation. sosvoyageur.com prélève ensuite une commission de 20% H.T sur le montant obtenu et reverse dans les 7 jours suivant la réception du paiement, le reste de la somme aux passagers. Aucune commission n'est due en cas d'échec de la demande, le passager n'a rien à payer et sosvoyageur.com prend en charge l'ensemble des frais avancés. sosvoyageur.com impose un grand degré de transparence vis à vis des passagers et une grande rigueur dans le traitement des réclamations afin d'optimiser au maximum les chances de succès de la réclamation. En cas de refus de la compagnie et suivant les motifs avancés sosvoyageur.com répond à la compagnie pour déjouer les refus de la compagnie grâce à une base de données techniques sur les vols. En cas de vol annulé, retardé, ou surbooké, ou même si vous avez manqué votre vol, ou pour toute demande concernant les bagages n'hésitez pas à déposer votre demande sur sosvoyageur.com pour faire valoir vos droits à l'indemnisation.